

605432-2017



Commune de Satigny
République et canton de Genève

Monsieur Luc BARTHASSAT,
Conseiller d'Etat en charge du DETA
Case postale 3918
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1211 Genève 3

DETA - SG Reçu le 4 F JUIL. 2017 R
CC
SBF LB Resp. D&T

n/réf : gp
v/réf :

Satigny, le 29 juin 2017

Concerne : Barreau de Montfleury – motion adoptée en séance du Conseil municipal du
20.06.2017

- Selon votre demande
- Comme convenu lors de notre entretien
- Pour information
- A nous retourner complété / signé
- Pour exécution
- Pour vos dossiers
- En retour avec nos remerciements
- Pour règlement
- Pour examen et prise de position
- En annexe
- Erreur d'acheminement

Avec nos salutations distinguées.

Commune de Satigny

Motion présentée en séance du CM du 20.06.2017 et adoptée par 17 oui et une abstention

Motion

Le Groupe PLR Satigny

Prend acte que :

La Zone Industrielle de Meyrin-Satigny-Vernier (ZIMEYSAVER) va être amenée à se densifier ces prochaines années et engendrer un afflux supplémentaire de véhicules privés et professionnels.

Le Conseil d'Etat a pris la décision, sur invitation du Grand Conseil, de créer une nouvelle déserte sur le plateau de Montfleury ainsi qu'une demi-jonction autoroutière au lieu-dit Vernier-Canada.

L'amélioration des infrastructures routières actuelles visant à fluidifier le trafic automobile en direction de la Haute-Savoie par l'autoroute sera bénéfique pour la réduction du trafic de transit sur les routes secondaires et dans le village de Satigny.

Différentes études ont été réalisées par la direction générale des transports.

Une variante entièrement souterraine de cette route aurait été rejetée par cette dernière, pour des raisons entre autres financières.

Et considérant que :

L'exiguïté du territoire genevois ne permet pas de grignoter indéfiniment des terres agricoles (SDA) aux profits de nouvelles constructions.

Les piétons et cyclistes ne seront de toute façon pas intégrés sur cette nouvelle route.

La ZIMEYSA est un très gros vecteur de revenus pour le canton de Genève, l'argument financier ne devrait pas être rédhibitoire sur ce projet.

Par ces motifs, le Conseil Municipal

Invite le Conseil administratif :

- A tout mettre en œuvre pour que le tronçon situé sur le plateau de Montfleury entre les jonctions route de Peney et route de Satigny, se réalise en souterrain
- A tenir informé les commissaires de l'avancement de ce projet.

Pour les proposant
P. Plan

